



de Rochebaron
à Chalençon

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**
du mercredi 12 juillet 2011- 20h00
à la Salle polyvalente de St André de Chalençon

PRESENTS :

<u>Bas en Basset :</u>	Joseph CHAPUIS
	Jean-Marc COSTILLE
	Jacques FAURE
	Christine FOURNIER- CHOLLET
	Michel JANUEL
	Michèle JOLIVET
	Jacques MALDERIEU remplaçant
Bernard CHAPUIS avec pouvoir	
<u>Boisset :</u>	André PONCET
	Roger OLLIER
<u>Malvalette :</u>	Richard TANTINI remplaçant
Patrick BUISSON avec pouvoir	
	Jean VEGLIANTI
<u>St André de Chalençon</u>	Xavier DELPY
	Mireille FAURE
<u>St Pal en Chalençon :</u>	Pierre BRUN
	Pierre DANTONY
	Paul FRAISSE
	Laurent ROCHE

<u>Solignac sous Roche</u>	Grégory CHARREYRE
	Marcel EYMARON
<u>Tiranges :</u>	Colette GAILLARD
	René GRANGER
<u>Valprivas :</u>	Guy FONTON
	Lionel CISERON

EXCUSES :

<u>Bas en Basset</u>	Bernard CHAPUIS
<u>Malvalette</u>	Patrick BUISSON

ABSENTS : Néant

AUTRES PERSONNES :

Jacques CHAVANOL, Directeur de la CCRC

Date de la convocation : 6 juillet 2011

Début de la réunion à 20h10

- **Remplacement de délégués de Solignac sous Roche et Malvalette**
- **Affaires économiques**
 - ZA du Patural:
 - Aménagement de la partie basse de l'ex lot 11 : dévolution des travaux
 - Révision du règlement de la Zone.
- **Affaires sociales**
 - Crèche : gestion - marché public de services suite de la procédure après consultation
 - Schéma de santé : compte-rendu des différentes réunions, Leader
- **Parc instrumental de musique du Pays de la Jeune Loire et ses rivières**
- **Village vacances :**
 - Achat des jeux enfants
 - Convention entre la Commune de St Pal en Chalençon et la CCRC concernant la piscine
- **Personnel de la CCRC**
 - Service de médecine préventive du centre de Gestion
- **Questions diverses.**

Ordre du jour complémentaire

- **Affaires économiques**
 - Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs
- **Affaires sociales**
 - Résidence du Val : demande de location par la commune de Valprivas des parties communes

➤ **Village vacances :**

- Affaire Faye-Hoetlgen
- Bilan financier 2010 REVEA

➤ **Personnel de la CCRC**

- Organisation de la Brigade Verte
- Secrétariat : Frais de déplacement

2^{ème} Ordre du jour complémentaire

➤ **Affaires économiques**

- ZA du Patural: Indemnisation de la société ARCADES
- Renouvellement des lignes de crédit
- Actualisation du portail économique du Pays de la Jeune Loire et ses rivières

La fonction de secrétaire de séance est assurée par André PONCET, 1^{er} Vice-président.

➤ **Approbation des comptes-rendus des Conseils de Communauté du 18 avril 2011**

Après avoir fait l'appel des présents et vérifié le quorum, le Président fait la lecture et commente les comptes-rendus des Conseils de Communauté du 18 avril 2011. Sans observation, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Remplacement de délégués de Solignac sous Roche et Malvalette au sein du Conseil de Communauté et des commissions**

Les Communes de Solignac sous Roche et Malvalette ont désigné chacune un nouveau délégué suppléant à la CCRC. En conséquence, le Conseil de Communauté, prend acte du remplacement, respectivement :

- de M. Nicolas GAY par Mme Dominique MAGNIFICAT comme déléguée suppléante de la Commune de Solignac sous Roche,
- Mme Laure NAVAS par Mme Karine DRIOT comme déléguée suppléante, de la Commune de Malvalette,
- et nomme :
 - Dominique MAGNIFICAT, membre des Commissions « Tourisme, Environnement et Cadre de Vie », « Culture et Communication » et déléguée à l'Office de Tourisme de Rochebaron à Chalencon.
 - Karine DRIOT, membre à la Commission des « Affaires Sociales, Jeunesse et Petite Enfance » et déléguée titulaire à la Mission Locale de la Jeune Loire et ses rivières.
- prend acte du non remplacement à ce jour de Gérard MAREY, délégué suppléant de la Commune de Valprivas.

➤ **Affaires économiques**

○ ZA du Patural:

- Aménagement de la partie basse de l'ex lot 11 : dévolution des travaux

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres,
- donne son accord à la signature du marché de travaux avec le Groupement d'Entreprises : MOULIN-BOUCHARDON, marché d'un montant de 259 594.50 € ht,
- mandate le Président pour toutes formalités relatives au marché de travaux.
 - Indemnisation de la société ARCADES

Le Président rappelle au conseil que la Société ARCADES n'a pas donné suite à l'acquisition d'un terrain à la ZA du Patural.

Le Conseil de Communauté accepte la proposition de ladite société quant à un dédommagement financier de 3 000 € ainsi que la mise en place d'un panneau commercial sur l'Atelier Relais n°1 de la Communauté de Communes, vide de tout occupant.

- Révision du règlement de la Zone.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité la modification de l'article 7 du règlement de la Zone d'Activités du Patural, afin de le mettre en conformité au nouvel article Nai 7 du POS de Bas en Basset. La modification porte sur la possibilité aux acquéreurs de construire en limite séparative sous certaines conditions.

Le Président est chargé de solliciter l'avis des Colotis et d'engager toute procédure relative à cette décision.

○ Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs

Au vu de la loi des finances rectificative 2010, il est décidé de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs concernant les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Le Président est chargé de présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques deux listes de 20 noms chacune, la première pour les commissaires titulaires et la seconde pour les commissaires suppléants.

Cette répartition se fait comme suit :

- Joseph CHAPUIS : Président de la CCRC **membre de droit**

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel JANUEL : 1 ^{er} Adjoint Bas en Basset	Rémi DEFOURS : 2 ^{ème} adjoint de Bas en Basset
André PONCET : Maire de Boisset	Roger OLLIER : 1 ^{er} adjoint de Boisset
Jean VEGLIANTI : Maire de Malvalette	Jean-Philippe MONTAGNON : 1 ^{er} Adjoint de Malvalette
Xavier DELPY : Maire de St André de Ch.	Michel RIBEYRON : 1 ^{er} Adjoint de St André de Ch.
Pierre DANTONY : Maire de St Pal en Ch.	Charles VIOU : 1 ^{er} adjoint de St Pal en Ch.
Grégory CHARREYRE : Maire de Solignac sous R.	Marcel EYMARON : 1 ^{er} Adjoint de Solignac sous R.
Colette GAILLARD : Maire de Tiranges	René GRANGER : 1 ^{er} adjoint de Tiranges
Guy FONTON : Maire de Valprivas	
9 autres noms de Bas en Basset	9 autres noms de Bas en Basset
3 autres noms de St Pal en Chalencon	3 autres noms de St Pal en Chalencon

Les Communes de St Pal en Chalencon et de Bas en Basset doivent notifier les noms à la CCRC au plus vite.

- Renouvellement des lignes de crédit

Le Conseil de Communauté accepte le renouvellement pour un an de la ligne de crédit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Loire et Haute-Loire pour un montant de 152 449 € aux conditions de taux fixées à la date de la signature du contrat et charge le Président à signer le contrat.

- Actualisation du portail économique du Pays de la Jeune Loire et ses rivières

Le Président fait le point sur l'outil collaboratif économique FICUS du Pays de la Jeune Loire et ses rivières dont l'objectif est la mise en ligne d'un portail économique partagé par l'ensemble des 6 Communautés de Communes du Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

Afin de faire des mises à jour régulières de données, la Communauté de communes des Marches du Velay propose la mutualisation avec la CCRC d'un apprenti.

Le Conseil de Communauté accepte cette proposition avec une participation souhaitée de la CCRC à la prestation.

➤ **Affaires sociales**

- Crèche : gestion - marché public de services suite de la procédure après consultation

Michel JANUEL fait le point sur la consultation lancée le 25/05/2011 pour la gestion et l'exploitation de la crèche et sur les 3 offres reçues.

Les candidats seront entendus le 19 juillet 2011 pour plus de précisions sur leur offre.

La Commission d'Appel d'Offres et le Bureau sont mandatés pour poursuivre la procédure.

- Schéma de santé : compte-rendu des différentes réunions, Leader

Michel JANUEL fait le compte-rendu des différentes réunions qui ont eu lieu au Pays de la Jeune Loire et ses rivières, à St Pal en Chalencon et à Bas en Basset. Il informe que le projet de la Maison de Santé de la Commune de Bas en Basset a été présenté récemment à l'Agence Régionale de Santé.

La question du remplacement prochain du médecin de St Pal en Chalencon est soulevée par Laurent Roche. Cette problématique a d'ailleurs été exposée à l'Agence Régionale de la Santé par courrier signé par le Président de la CCRC, les Maires de Boisset, de St Pal en Chalencon et de Tiranges.

- Résidence du Val : demande de location par la commune de Valprivas des parties communes

Le Maire de Valprivas demande la possibilité de louer les pièces communes de la Résidence du Val pour sa cantine municipale, la garderie périscolaire, voir plus. Le Bureau, dans sa séance du 5 juillet, avait émis un avis favorable sur cette occupation en émettant une réserve quant à la cohabitation avec les locataires.

Le Conseil de Communauté souhaite que cette demande soit plus précise avant de se prononcer.

- Parc instrumental du Pays de la Jeune Loire et ses rivières

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté, à la majorité, donne un avis favorable au projet culturel mutualisé adopté par le Conseil Culturel du Pays de la Jeune Loire et ses rivières

➤ **Village vacances :**

- Affaire Faye-Hoetlgen

Le Président rappelle au Conseil le litige qui avait eu lieu entre la société Faye-Hoetgen et la CCRC sur la Maîtrise d'œuvre des villages vacances.

La 2^{ème} chambre du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a rendu son jugement et condamne la CCRC à verser à ladite société la somme de 9 986.60 € TTC avec intérêts au taux légal et la somme de 1 000 € au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de Justice Administrative.

○ Achat des jeux enfants

Le Président rappelle qu'une consultation avait été lancée le 27 juin 2011 pour l'équipement de chacun des deux sites du Village Vacances d'un tourniquet et d'un panneau informatif.

Mais compte tenu que seulement deux offres sont parvenues et que le délai de livraison prévu est trop important, le Conseil décide de ne pas donner suite à la consultation et de reporter ces acquisitions en 2012. Un montant de 10 000 € pour les 2 sites sera inscrit au budget plus les 5 000 € prévus cette année qui permettront d'acheter des arbres et des fleurs pour le Village Vacances.

○ Convention entre la Commune de St Pal en Chalencon et la CCRC concernant la piscine

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité la convention entre la Commune de St Pal en Chalencon et la CCRC fixant les modalités d'accès de la piscine de St Pal en Chalencon pour la clientèle du Village Vacances « Le Domaine de Chalencon ». La participation de la CCRC s'élève à 700 €.

La question de l'accès du site Bel Horizon à la piscine de St Pal en Chalencon est abordée par Guy FONTON.

○ Bilan financier 2010 REVEA

Le Président informe le Conseil que la CCRC demande des précisions à REVEA, ancien gestionnaire du Village Vacances, quant au bilan financier 2010.

➤ **Personnel de la CCRC**

○ Organisation de la Brigade Verte

Le Conseil a pris connaissance des difficultés au sein même de la Brigade Verte et souhaite qu'une réflexion soit menée quant à son organisation.

○ Secrétariat : Frais de déplacement

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité que les frais de transport du personnel du secrétariat pour les besoins du service soient pris en charge par la CCRC.

○ Service de médecine préventive du centre de Gestion

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité la nouvelle tarification des visites médicales fixée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute Loire et autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion.

➤ **Questions diverses**

Information est donnée au Conseil de Communauté sur :

- Les différentes opérations inscrites au programme LEADER
- L'état des chapiteaux avant la fin de l'année et sur l'acquisition éventuelle d'un 5^{ème} en 2012.
- Les difficultés rencontrées avec les artisans communautaires pour les travaux d'entretien des bâtiments communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, le Président lève la séance à 22h45.

Bas en Basset	Boisset	Malvalette	St André de Chalencon	St Pal en Chalencon	Solignac sous Roche	Tiranges	Valprivas
----------------------	----------------	-------------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	-----------------	------------------

N° SIRET: 244 301 065 00094 N° TVA intracom : FR16244301065 ☎ : 04.71.61.85.21. 📠 : 04.71.61.85.22.

🌐 : www.rochebaron-chalencon.fr

@ : accueil@rochebaron-chalencon.fr